



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/2002/10
19 septembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

(Neuvième session, Genève, 4-6 novembre 2002)
(Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire)

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport intérimaire du Président du Groupe de travail

1. Le Comité des politiques de l'environnement a créé à l'automne 2000 un groupe de travail spécial de la surveillance de l'environnement, présidé par la Fédération de Russie. À ce jour, le Groupe de travail a tenu trois sessions: en septembre 2001, en février-mars 2002 et en août 2002¹. Conformément à son mandat et à son plan de travail², il a continué de réfléchir et a participé à l'élaboration du troisième rapport sur l'environnement en Europe (rapport de Kiev), examiné la situation en ce qui concerne la surveillance et l'information dans différents pays en transition et a mis en place des activités dans un certain nombre de domaines.

2. Le Gouvernement danois a financé la participation d'experts de pays en transition aux réunions du Groupe de travail et à certaines activités importantes. Un accord de subvention a été conclu au cours de l'été 2002 entre la Commission européenne (CE) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) sur le renforcement de l'information environnementale et de la capacité d'observation dans 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Selon cet accord, la mise en œuvre d'activités de base inscrites au plan de travail du Groupe de travail sera financée au titre du programme TACIS.

¹ Voir les rapports de session CEP/AC.10/2001/2, CEP/AC.10/2002/2 et CEP/AC.10/2002/15.

² Voir <http://www-dev.unece.org/env/europe/wg.htm>.

I. Rapport de Kiev

3. De nombreux pays de la CEE ont désigné des membres du Groupe de travail qui feraient fonction d'interlocuteurs nationaux pour le rapport de Kiev. Le Groupe de travail a examiné le projet de table des matières du rapport de Kiev et formulé des observations et propositions concernant notamment les thèmes à traiter, les périodes à couvrir, le degré de précision des évaluations, l'utilisation des bases de données internationales existantes pour la collecte des données, les moyens pratiques de rendre le rapport facile à consulter et la participation des ONG et autres grands groupes à l'examen du rapport et à la diffusion de ses conclusions dans les sous-régions de la CEE. À l'issue des débats, un certain nombre de modifications ont été apportées à la table des matières du rapport de Kiev.

4. Le Groupe de travail a examiné un projet de directives relatives à la collecte de données ainsi que des questionnaires concernant les données par pays relatives aux sols, aux déchets et à l'eau, un projet de conclusions sur les pays membres de l'AEE, ainsi que certains chapitres et les conclusions provisoires du rapport de Kiev. Lors d'une session extraordinaire qui doit se tenir à Genève les 28 et 29 novembre 2002 avec la participation des agents de liaison nationaux de l'AEE, le Groupe de travail examinera les conclusions provisoires, le résumé et tous les chapitres disponibles du rapport de Kiev. L'AEE prévoit de publier le rapport en mars 2003.

II. Renforcement des mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports au niveau national

5. L'élaboration du rapport de Kiev a fourni au Groupe de travail l'occasion d'étudier les moyens d'améliorer dans les pays non membres de l'AEE la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports concernant un certain nombre de domaines et d'aligner les méthodes, les indicateurs et les pratiques de ces pays sur ceux des pays membres de l'AEE. L'accent a été mis sur la surveillance des eaux intérieures et de la pollution atmosphérique, les données et classifications relatives aux déchets et les indicateurs environnementaux.

6. Une équipe spéciale a été créée sous l'égide du Centre thématique européen pour l'eau (Royaume-Uni). Cette équipe sera chargée d'évaluer les systèmes d'information et de surveillance des eaux intérieures dans 12 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de formuler des propositions visant à combler les lacunes en matière de surveillance et d'évaluation, à établir des banques de données nationales intégrées concernant les eaux intérieures et à améliorer la coopération et l'échange de données entre les pays qui sont couverts par EUROWATERNET et les 12 pays concernés.

7. Ayant étudié la situation en matière de surveillance de la pollution atmosphérique dans les pays non membres de l'AEE, le Groupe de travail a jugé important d'inviter l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance à formuler des propositions visant à établir un programme pour le renforcement des capacités en matière de surveillance de la pollution atmosphérique dans les pays concernés, qui serait mis en œuvre conjointement avec le Groupe de travail. En attendant l'élaboration d'un tel programme de renforcement des capacités, des préparatifs sont en cours pour aider le Kazakhstan, à la demande de celui-ci, à élaborer une section sur la surveillance dans sa stratégie de réduction de la pollution atmosphérique. Cette activité permettrait également à d'autres pays nouvellement Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

(Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan et République de Moldova) d'obtenir des conseils sur les moyens pratiques de procéder à des inventaires de la pollution atmosphérique, d'appliquer des techniques de mesure et de modélisation des émissions des principaux polluants et d'établir des stations de surveillance transfrontière.

8. Le Groupe de travail a examiné les indicateurs mis au point par l'AEE en vue d'aider les différents pays à évaluer les progrès accomplis en matière de prévention de la production de déchets, de gestion des déchets et de circulation des matières, et à fournir des renseignements comparables au niveau paneuropéen. Il a recommandé aux gouvernements des pays qui n'étaient pas couverts par les réseaux de l'AEE d'envisager d'utiliser ces batteries d'indicateurs au niveau national. Des dispositions sont prises pour aider l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie à généraliser la collecte de données et l'établissement de rapports sur les déchets, et à introduire l'utilisation d'indicateurs sur les déchets et la circulation des matières qui soient compatibles avec ceux appliqués dans les pays de l'AEE.

9. Le Groupe de travail a organisé une table ronde sur les problèmes et les perspectives en matière de surveillance de l'environnement dans 9 pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Les débats ont porté essentiellement sur un projet de stratégie pour la modernisation et le renforcement du système national de surveillance de la pollution en Géorgie, l'amélioration du système national de surveillance de l'environnement au Bélarus et une étude sur les activités de surveillance de l'environnement en Asie centrale et les différents moyens d'améliorer la surveillance de l'environnement dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Le Groupe de travail a adressé une série de recommandations aux gouvernements des pays concernés.

III. Systèmes d'information et établissement de rapports

10. Le Groupe de travail a établi une équipe spéciale dont la Fédération de Russie serait le chef de file, chargée de mettre au point des outils et instruments pratiques faisant appel aux technologies modernes de l'information, qui aideraient les 12 pays non couverts par l'AEE à mieux exploiter et à échanger les données sur l'environnement et à aligner leurs méthodes sur celles appliquées par les réseaux de l'AEE.

11. L'Atelier sur les technologies de l'information au service de la surveillance et de l'évaluation de l'état de l'environnement s'est tenu en février 2002 en Fédération de Russie dans le but d'étudier les modalités pratiques de la mise en place dans les pays non couverts par l'AEE de systèmes d'information sur l'environnement qui soient interconnectés par l'Internet, en ayant recours aux instruments utilisés et aux lignes directrices appliquées dans le cadre de l'AEE. L'Atelier a également mis en avant la nécessité d'élaborer des recommandations à l'intention des gouvernements (sous la forme de lignes directrices) visant à améliorer les rapports nationaux sur l'état de l'environnement, notamment l'utilisation d'ensembles d'indicateurs de base et des technologies de l'information modernes, et une exploitation plus judicieuse de ces rapports dans le choix des orientations et la prise de décisions en matière d'environnement.

12. Conformément à cette proposition, le Groupe de travail a examiné la situation actuelle en ce qui concerne l'établissement des rapports sur l'état de l'environnement dans les 12 pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, et a décidé de convoquer un atelier à Moscou du 31 octobre au 1^{er} novembre 2002 pour établir un projet de lignes directrices sur la base de cet examen et d'études similaires du Programme des Nations Unies pour

l'environnement (PNUE), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'AEE. En outre, il envisage de promouvoir l'utilisation en Arménie, en République de Moldova et au Tadjikistan d'un ensemble d'indicateurs sur l'environnement, et d'aider ces pays à élaborer régulièrement des rapports sur l'état de l'environnement.

IV. Télédétection

13. Le Groupe de travail a évoqué la possibilité d'utiliser la télédétection pour compléter les systèmes actuels de surveillance au sol, à la lumière notamment de la récente initiative européenne pour la surveillance mondiale de l'environnement et la sécurité (GMES). Il a établi une équipe spéciale dirigée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne afin de définir et de répertorier, dans un premier temps, un ensemble d'indicateurs issus de la télédétection permettant d'évaluer l'état de l'environnement dans certaines régions de l'Eurasie (Europe orientale, Sibérie et Asie centrale) et dans certains bassins marins (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne). Les prochaines étapes seront l'élaboration de propositions en vue d'un exercice de démonstration, une campagne de sensibilisation s'adressant aux utilisateurs finals potentiels et des activités de formation.

V. Coordination des initiatives internationales

14. Le Groupe de travail entretient des liens étroits de coordination et de coopération avec les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales agissant dans le domaine de la surveillance de l'environnement et de l'information sur l'environnement dans la région de la CEE. Il a établi un inventaire de 26 bases de données internationales relatives à l'environnement qui utilisent les données collectées par un nombre représentatif de gouvernements de la région de la CEE. L'examen par le Groupe de travail, a permis d'identifier des lacunes dans la couverture géographique et la communication d'informations, et certains problèmes d'accès aux données. Ces conclusions pourraient permettre à chaque pays et aux organes intergouvernementaux compétents chargés de recueillir les données d'améliorer la situation actuelle.

VI. Contributions à la Conférence de Kiev

15. Compte tenu des activités susmentionnées, le Groupe de travail devrait fournir les contributions suivantes à la Conférence de Kiev, lors d'une séance qui pouvait être consacrée à la surveillance de l'environnement:

- a) Conclusions du rapport de Kiev, en particulier en ce qui concerne la surveillance de l'environnement et l'information sur l'environnement;
- b) Enseignements tirés des données recueillies en vue de l'élaboration du rapport de Kiev;
- c) Recommandations à l'intention des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale sur le renforcement des systèmes nationaux de surveillance de l'environnement et d'information sur l'environnement;
- d) Lignes directrices sur l'amélioration des rapports nationaux concernant l'état de l'environnement.

* * * * *

VII. Action possible du Comité

16. Le Comité des politiques de l'environnement voudra peut-être:

a) Prendre note de l'avancement des activités du Groupe de travail sur la surveillance de l'environnement et inviter les délégations qui n'ont pas encore désigné leurs représentants au sein du Groupe de travail à le faire dès que possible;

b) Inviter l'organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance à élaborer, par l'intermédiaire de l'Organe directeur et des centres de l'EMEP, des propositions en vue d'un programme à court terme (deux ou trois ans) sur le renforcement des capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui serait mis en œuvre conjointement avec le Groupe de travail et tiendrait compte, en particulier:

- i) Des priorités en matière de collecte de données qui découlent de la Convention et de ses protocoles;
- ii) Des besoins des pays en matière de systèmes de surveillance de la pollution atmosphérique, capables de fournir des données et des renseignements aux décideurs locaux, nationaux et internationaux;
- iii) Des possibilités d'établir une structure institutionnelle, disposant des ressources nécessaires, à laquelle participeraient des experts d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et des pays occidentaux intéressés, ainsi que des représentants des centres de l'EMEP.
